



Compte-rendu de la réunion du Jeudi 14 juin 2018 à 20h00

Lettre de convocation du 7 juin 2018

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire.

Monsieur le Président fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Philippe DUBAR, Florence DÉTOURNÉ, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Angélique FAVRE & Cyrille GOILLARD.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 18 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- ~ RECOURS AUX CONTRATS DE TRAVAIL P.E.C (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE)
- ~ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2018
- ~ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE, DE MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS A L'ÉCOLE, DES COMMERCES ET DU CENTRE BOURG
- ~ QUESTIONS DIVERSES

► **RECOURS AUX CONTRATS DE TRAVAIL P.E.C (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE)**

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que, depuis le mois de janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par l'actuel gouvernement en une nouvelle version appelée « Parcours Emploi Compétence ». Il ajoute que le problème de sureffectif des classes prévu lors de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019 pourrait justifier d'avoir recours à ce nouveau type de contrat de travail et demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte la proposition qui lui est faite et donne son accord de principe à la signature, par Monsieur le Maire, des nouveaux contrats de travail « Parcours Emploi Compétence »
- s'engage à respecter le triptyque emploi / formation / accompagnement
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à la bonne application de la présente décision.

► **DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET 2018**

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y aurait lieu de modifier le budget prévisionnel 2018 ainsi qu'il suit et demande aux membres présents de délibérer sur la question.

SECTION	ARTICLE / OPÉRATION	DÉSIGNATION DE L'ARTICLE	DIMINUTION DES CRÉDITS	AUGMENTATION DES CRÉDITS
Fonctionnement	6574	Subvention de fonctionnement de droit privé	2 000,00 € (comité des fêtes pour organisation du Dominion Day)	
Fonctionnement	6231	Annonces et insertions		2 000,00 €
Investissement	2111 / 348	Terrains nus	3 500,00 €	
Investissement	2313 / 308	Constructions		3 500,00 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition qui lui est faite par Monsieur le Maire, validant à l'unanimité des membres présents la modification du budget prévisionnel telle que détaillée ci-dessus.

► TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GARE, DE MISE EN SÉCURITÉ DES ACCÈS A L'ÉCOLE, DES COMMERCES ET DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire :

- rappelle que, faisant suite à sa décision du 6 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé la Mairie à déposer des dossiers de demande de subvention pour le projet de travaux faisant l'objet de la présente délibération.
- précise qu'à ce jour, une subvention de 99 800,00 € (soient 20 % d'une base de travaux de 499 000,00 € hors taxes) a été obtenue au titre de la programmation D.E.T.R 2018.
- ajoute que la subvention départementale M.M.U (Maintenance en Milieu Urbain), estimée à 120 000,00 €, n'a pas été retenue au titre de l'exercice 2018, et qu'il n'y a, à ce jour, toujours pas de réponse au dossier déposé au titre du FARDA.
- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide d'engager les travaux d'aménagement de la rue de la gare, de mise en sécurité des accès l'école, des commerces et du centre bourg pour un montant estimé à 499 000,00 € hors taxes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.
- Accepte la signature d'un contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec la S.A.S VERDI Nord / Pas-de-Calais, rue Blériot Eleu dit Leauwette, CS 20061, 62302 LENS CEDEX. Le forfait de rémunération du bureau d'études pour l'exécution de la mission définie s'élève à la somme de 14 500,00 € hors taxes (soient 17 400,00 € Toutes Taxes Comprises)

► QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la procédure administrative d'abandon inhérente à l'état des immeubles sis à TINCQUES, 6, 7 et 8 place de l'église, repris respectivement au cadastre sous les numéros de section E n° 171, E n° 172 et E n° 173, le dossier de saisine des services de FRANCE DOMAINE a été établi par la Mairie de manière à connaître l'avis de Madame Caroline CHOJNACKI, évaluatrice, sur la valeur des biens incriminés.

La visite des locaux aura lieu le mercredi 4 juillet prochain à 8h00 du matin. La réponse des services consultés sera adressée en Mairie avant le 4 août suivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.